

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 novembre 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nicole BOUILLLOT représentée par Josiane FOINKINOS - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Catherine CHAZEAU représentée par Marc LOPEZ - Alain CHOPIN représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Monique CORDIER - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Karim GHENDOUF représenté par Marc POGGIALE - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Dany LAMY représenté par Sandrine D'ANGIO - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Lisette NARDUCCI représentée par Georges GOMEZ - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Grégory PANAGOUDIS représenté par Claudette MOMPRIVE - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Sandra DALBIN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Yann FARINA - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Jean-Louis TIXIER - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 007-380/18/CT

■ Attribution d'une subvention à l'association Initiative Marseille Provence

DPEATSV 18/16727/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Présentation

Initiative Marseille Métropole est l'une des 240 plateformes qui constituent Initiative France, premier réseau national associatif d'appui et de financement des créateurs d'entreprises.

Trois types d'aide y sont proposés gratuitement aux porteurs de projet :

- Une assistance au montage du projet,
- Un soutien financier (prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie, la recherche de financements et de garanties bancaires),
- Un suivi-accompagnement post-crédation, notamment par une action de parrainage

L'objectif constant d'Initiative Marseille Métropole est d'améliorer la pérennité des entreprises financées, tout en apportant à ses équipes permanentes et bénévoles les moyens de mener à bien leurs missions.

Ainsi les actions d'Initiative Marseille Métropole portent sur l'accompagnement des porteurs de projets mais également sur la gestion des prêts d'honneur.

Pour mémoire : Le Centre de Promotion de l'Emploi par la Microentreprise – CPEM, créé en novembre 1994, a été rebaptisé Marseille Métropole Initiative (depuis fin avril 2011). Depuis 1994, l'association est affiliée au réseau national France Initiative. Depuis fin décembre 2012, l'association Marseille Métropole Initiative est devenue Initiative Marseille Métropole. Ce changement s'inscrit dans la démarche de la fédération nationale qui a changé de marque le 1^{er} octobre 2012. Initiative France a succédé à France Initiative avec pour objectif de décliner ce nom au niveau des territoires et des 240 plateformes existantes.

Bilan des actions menées en 2017

En 2017, Initiative Marseille Métropole a accueilli 834 personnes, a monté 578 dossiers de demande de financement dont 251 ont été présentés en comité d'agrément. Ainsi, 210 projets ont été financés en 2017 contre 174 en 2016.

L'association a ainsi octroyé 1 765 250 euros de prêts à taux 0 contre 1 596 000 euros en 2016 soit une hausse de 10,6% du volume de prêts octroyés.

Cette action a engendré la création ou le maintien de 480 emplois sur le territoire contre 372 en 2016.

Initiative Marseille Métropole a facilité la mobilisation de 12 523 735 euros de prêts bancaires contre 8 557 646 euros en 2016. Les concours bancaires complémentaires ont augmenté de 46%.

Ainsi pour 1 euro de prêt d'honneur octroyé ce sont 7,3 euros de prêts bancaires qui sont injectés dans les projets soutenus. L'effet de levier est en constante augmentation depuis plusieurs années.

Au-delà du soutien financier, l'association accompagne les chefs d'entreprise dans le développement de leur activité via une action de parrainage conduite par des parrains bénévoles (essentiellement des anciens chefs d'entreprises, experts comptables ou cadres dirigeants).

Ainsi, en 2017, 179 créateurs ont été suivis et/ou parrainés contre 334 en 2016 soit une diminution de 46,40% du volume de projets suivis.

Programme Prévisionnel des actions

Pour 2018, l'association Initiative Marseille Métropole se fixe comme objectif de soutenir financièrement 250 entreprises (soit 40 de plus qu'en 2017) dont 185 pour des projets de création et 65 pour des projets de reprises.

Ceci représente un montant de prêt d'honneur d'environ 1 460 000 euros.

Par ailleurs, Initiative Marseille Métropole souhaite conforter sa présence sur le territoire en assurant une permanence hebdomadaire au sein du Carburateur.

Enfin, le suivi post création sera renforcé afin d'encourager la pérennité des entreprises soutenues et d'améliorer la durée de vie des TPE.

Budget prévisionnel

Charges	
Achat	16 970,00 €
Services extérieurs	19 890,00 €
Autres services extérieurs	82 000,00 €
Charges de personnel	480 091,00 €
Autres charges de gestion courante	63 100,00 €
Emplois des contributions volontaires en nature	108 630,00 €
Total des charges	770 681,00 €
Produits	
vente de produits finis	0,00 €
subventions d'exploitation	629 551,00 €
<i>subventions publiques</i>	570 751,00 €
<i>Etat</i>	10 000,00 €
<i>MAMP</i>	30 000,00 €
<i>Région PACA</i>	159 488,00 €
<i>Conseil Départemental 13</i>	18 000,00 €
<i>Ville de Marseille (fonctionnement)</i>	252 000,00 €
<i>Ville de Marseille (financement de poste)</i>	101 263,00 €
<i>aides privées</i>	58 800,00 €
Autres Produits de gestion courante	8 000,00 €
Reprises sur amortissements et provisions	24 500,00 €
Contributions volontaires en nature	108 630,00 €
total des produits prévisionnels	770 681,00 €

L'examen du budget prévisionnel met en exergue les éléments suivants :

-La masse salariale est de 62,29% du montant total des charges.

-Les subventions publiques s'élèvent à 570 751 euros et représentent 74% du total des recettes de l'association

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

-La subvention demandée à la Métropole est de 30 000 euros soit 3,89% du total des recettes

Il est demandé pour 2018 au Conseil de Territoire de Marseille Provence une subvention de 30 000 euros.

En 2017, le Conseil de Territoire de Marseille Provence a subventionné l'association à hauteur de 20 000 euros.

En 2018, il est proposé de subventionner l'association à hauteur de 20 000 euros (soit un montant identique à l'année précédente).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir la création et reprise d'entreprises par un dispositif de soutien efficace sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 20 000 euros au titre de l'année 2018 à l'association Initiative Marseille Métropole.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire de Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2018 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – chapitre 65 – article 65748 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » fonction 61 - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC